

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE 01 OCTOBRE 2018

Réuni en Mairie le 01 Octobre 2018 à 19 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MERMIN, Maire, le Conseil Municipal, suivant l'ordre du jour de la réunion a pris les décisions suivantes :

**APPROUVÉ** les délégations de compétences du 21/08 au 28/09/2018,

**ACCEPTÉ** l'avenant n°2 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à intervenir avec la Communauté de Communes Faucigny-Glières (CCFG), la Régie des Eaux Faucigny-Glières (REFG) et la Commune d'Ayze pour la création des accès et des réseaux du secteur de l'OAp4 PUP de « Mimonet », de plus a été approuvé le nouveau tableau financier ainsi que la répartition entre chaque maître d'ouvrage,

**APPROUVÉ** la convention de mandat à intervenir avec la Communauté de Communes Faucigny-Glières (CCFG) pour désigner la Collectivité comme maître d'ouvrage de l'opération de construction d'un restaurant scolaire/salle polyvalente et accepté que le versement des sommes dues par la CCFG soient échelonnées sur 10 ans à savoir **200.000€ HT** la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> année, **117.000€ euros HT** les 7 années suivantes et le solde la 10<sup>ème</sup> année,

**DONNÉ** un avis favorable au projet de Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA 2) 2018-2023 présenté par Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie moyennant la prise en compte des réserves émises dans la délibération,

**VALIDÉ** le projet de statuts modifiés n°14 de la Communauté de Communes Faucigny-Glières relatif à la prise de compétence eau potable à titre optionnel et à la prise de compétence assainissement collectif (à l'exception des eaux pluviales et de ruissellement) à titre facultatif,

**AUTORISÉ** la mise à disposition par la Commune au Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve (SM3A) dans le cadre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) des terrains d'assises et des accès des digues de « la Madeleine » et de « l'Eglise »,

**AUTORISÉ** l'acquisition à titre gratuit de diverses parcelles isolées situées en bordure du domaine public cadastrées Section C n°1555 de 1m<sup>2</sup>, n°2805 de 28 m<sup>2</sup> au lieu-dit « Vers Chable, » n°461 de 740 m<sup>2</sup>, n°462 de 182 m<sup>2</sup> au lieu-dit « Les champs de chez Vallet », n°1585 de 235m<sup>2</sup> au lieu-dit « Les Communes » et n°1625 de 280 m<sup>2</sup> au lieu-dit « Sur la Ruaz » appartenant à l'indivision Marie-Julie BROISIN-DOUVAZ et Bernard PATTY,

**ÉMIS** un avis favorable aux conditions de la convention à intervenir avec le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique (SYANE) pour désigner la Collectivité comme maître d'ouvrage des travaux de construction d'un réseau d'éclairage public dans le cadre de l'opération du PUP de « Mimonet » et validé la répartition financière à savoir pour le SYANE **7.540,21€ TTC** et pour la Commune **10.672,85€ TTC** soit un coût total de **18.213,08€ TTC**,

**AUTORISÉ** la création la création d'un poste d'ATSEM Principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 23,82/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018,

**DONNÉ** un avis favorable à l'annulation du poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 25,20/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018,

**AUTORISÉ** la création la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet 23,82/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018,

**DONNÉ** un avis favorable à l'annulation du poste d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 24,80/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018,

**ACCEPTÉ** la proposition de mission complémentaire AMO d'AMOME Conseils de Vaultx en Velin d'un montant de **29.880,00€ TTC** pour la construction d'un restaurant scolaire/salle polyvalente comprenant la consultation d'un maître d'œuvre, le suivi des études et des travaux,

**VOTÉ** la décision modificative n°1 du Budget Primitif Principal 2018,

**ADOPTÉ** la motion de soutien pour le maintien de l'ouverture du guichet et des services proposés à la gare de Bonneville,

**VOTÉ** la décision modificative n°2 du Budget Primitif Principal 2018.

Fait à AYZE, le 08 octobre 2018  
Le Maire,  
Jean-Pierre MERMIN

